

*Juge des référés***Rôle de la séance publique du 02/12/2025 à 14h30****Président** : Monsieur DERLANGE**Greffière** : Madame MARCHAIS**01) N° 2502763****RAPPORTEUR : M. DERLANGE**

Demandeur	FERME EOLIENNE HUISNE ET BRAYE	ELFASSI PAUL
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	
Autres parties	COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD	
	COMMUNE DE CHERRE-AU	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE L'HUISNE	
	SARTHOISE	
SCI MONS MIRABILIS	Me CHEVALIER	
ASSOCIATION VENTS DU PERCHE	Me CHEVALIER	
M. H Philippe	Me CHEVALIER	

Requête en référé de la société Ferme éolienne Huisne et Braye tendant à la suspension de l'arrêté n° DCPAT 2025-0307 du 27 octobre 2025 par lequel le préfet de la Sarthe a rejeté la demande de régularisation de l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien constitué de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Cormes et Cherré-Au.